



RÉPUBLIQUE **FRANCAISE** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Syndicat mixte

Séance du jeudi 29 juin 2023

Artois Mobilités Le jeudi 29 juin 2023 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. David THELLIER 1er viceprésident et de M. Christophe PILCH, 2ème vice-président.

Régulièrement convoqué

le: 23 juin 2023 Titulaire(s) présent(s)

Lys romane): Béthune-Bruay, Artois (communauté d'agglomération de CABBALR M. Jean-Marie MACKE; M. Ludovic IDZIAK; M. Daniel LEFEBVRE; M. Jean-Pierre SANSEN;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : /

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET; M. Alain DUBREUCQ;

M. Laurent DUPORGE; M. Dominique RÉAL.

Objet:

Présentation du rapport 2022 annuel délégataire exploitant le public service de transport urbain de voyageurs d'Artois Mobilités (Point 14)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

M. Nicolas MOREAUX; Mme Marine TONDELIER;

CHRETIEN a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ;

M. Stéphane SIKORA; M. Bruno TRONI; Mme Samia SADOUNE;

Pouvoirs: M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Dominique REAL

CABBALR: M. Julien DAGBERT; M. Bruno CHRÉTIEN; M. David THELLIER;

CAHC: Mme Valérie BIEGALSKI; M. Steeve BRIOIS; M. Daniel MACIEJASZ; M. Charly MÉHAIGNERY;

CABBALR: M. Bernard DELETRE; M. Bertrand LELEU; Mme Sophie DUBY; M. Michel DASSONVAL;

CAHC: Mme Kataline BIGOTTE; M. Régis DELATTRE; M. Marcello DELLA FRANCA M. Alain MASSON;

CALL: M. Alain BAVAY; M. Christian CHAMPIRÉ; Mme Nadine DUCLOY; M. Joachim GUFFROY;

Suppléances: Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS; M. Julien DAGBERT a été

suppléé par M. Maurice LECOMTE; M. David THELLIER a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI; M. Bruno

Mme Valérie CUVILLIER; M. Philippe KEMEL; M. Christophe PILCH;

CALL; Mme Estelle SZABO; M. Daniel KRUSZKA; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR: M. Gaëtan VERDOUCQ; Maurice LECOMTE, M. Jacques SWITALSKI CAHC: M. Bernard DELIERS;

**RÉSULTAT DU VOTE:** 

CALL:/

Nombre de titulaires en exercice:

21

Nombre de titulaires présents :

Nombre de suppléants présents :

Nombre de suppléants

votants: 4

> Pouvoir(s) 1

Nombre total de votants:

13

Administration: Paskal BARBELETTE; Quentin DENOYELLE; Fabrice SIROP; Stéphanie HUBINET

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Accusé de réception du contrôle de légalité

Le:

Publication

Le:

Certifié exécutoire

Le:

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

2023/41/CS



# DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Présentation du rapport annuel 2022 du délégataire exploitant le service public de transport urbain de voyageurs d'Artois Mobilités

## Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 du CGCT;

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

Vu l'avis de la commission des usagers des services publics locaux, réunie le 27 juin 2022;

Considérant que le rapport d'activité du délégataire doit être présenté devant la commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL), pour avis consultatif, puis auprès des membres du comité syndical ;

#### Vu l'exposé du président,

#### Et après en avoir délibéré,

<u>Article Unique</u>: CERTIFIE que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022 a été présenté à l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités réunie le 29 juin 2022.

## Résultat du vote:

Abstention(s): O
Pour:

Contre:

Fait et délibéré le 29 juin 2023 Pour extrait certifié conforme. Laurent DUPORGE Président d'Artois Mebilités